

LOIRE SOCIAL

CPAM : les accueils, en grève, ferment 55 minutes tous les jours

Depuis le 3 avril, les agents d'accueil de la CPAM ont entamé une grève reconductible de 55 minutes minimum par jour. Leurs revendications portent sur les conditions de travail et de « service rendu à l'assuré ».

Cinquante-cinq minutes. C'est le temps de grève journalier choisi par les agents d'accueil de la CPAM de la Loire. « Une durée de débrayage qui nous permet de nous installer dans le temps, tout en ayant quand même un impact quotidien », précise Angèle Loos-Vallat, déléguée syndicale CGT à la CPAM Loire.

« Chaque départ doit être remplacé par un CDI »

Ce mouvement s'inscrit dans le contexte du projet directeur « Horizon 2020 », contesté par les grévistes. « Le but, à terme, est de fermer les accueils de toutes les antennes de la Loire, en ne gardant



■ Le mouvement de grève, reconductible chaque jour, a pour objectif de « s'inscrire dans la durée ». Photo d'illustration Yves FLAMMIN

que trois gros pôles à Roanne, Montbrison et Saint-Étienne. » Les revendications s'articulent en trois points principaux. « Les

agents d'accueil veulent un retour à une fermeture méridienne d'une heure dans les accueils, une révision à la hausse ou l'annulation des

forfaits heures applicables aux conseillers itinérants et des effectifs suffisants pour assurer à la fois la charge de front office et celle de back-office. Chaque départ doit être remplacé par un CDI. »

Les grévistes souhaitent également « le maintien d'horaires d'ouverture adaptés aux spécificités du territoire. La direction veut tout harmoniser, alors que nous estimons qu'il existe des diversités selon que l'on se trouve en milieu rural ou urbain. »

Enfin, Angèle Loos-Vallat dénonce « le reproche qui nous est fait, d'être, dans la Loire, au-dessous du niveau d'ouvertures de comptes Amélie. Nous préférons, nous, rester dans un esprit de service rendu à l'assuré ».

Démarré le 3 avril, le mouvement de grève est reconductible chaque jour. « Réorganiser, imposer des mesures de plus en plus drastiques envers les agents n'améliore pas le fonctionnement de la caisse et met à mal le service dû à l'assuré. »

Marie Perrin